



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



SECRETARIAT GENERAL

GUIDE POUR LA PREPARATION DE LA DECLARATION DES RISQUES BUDGETAIRES

Table des matières

INTRODUCTION	5
A. PRINCIPES GENERAUX	5
B. FORMAT STANDARD DE LA REDACTION DES RISQUES BUDGETAIRES	5
I) <i>RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX GRANDS AGREGATS MACROECONOMIQUES</i>	6
1.1. RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX AGREGATS MACROECONOMIQUES	6
1.1.1. Performance historique.....	6
1.1.2. Performance des prévisions historiques des principales variables macro-économiques et budgétaires	6
1.1.3. Impact des variations des principaux indicateurs macroéconomiques sur les finances publiques	7
1.1.4. Atténuation des risques.....	8
1.2. RISQUES BUDGETAIRES LIES SUR L'EXPOSITION DU SECTEUR FINANCIER	8
1.2.1. Aperçu du secteur financier.....	8
1.2.2. Les plus grandes banques	8
1.2.3. Régime d'assurance des dépôts.....	9
1.2.4. Atténuation des risques.....	9
1.3. RISQUES BUDGETAIRES LIES AU DÉSÉQUILIBRE DU SECTEUR MONÉTAIRE, FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE À MOYEN TERME	9
1.3.1. Variations du taux de change	9
1.3.2. Atténuation des risques.....	10
1.4. RISQUES BUDGETAIRES LIES A L'INFLATION A MOYEN TERME	10
1.4.1. Indice des prix à la Consommation	10
1.4.2. Atténuation des risques.....	10
1.5. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA FISCALITE	11
1.5.1. Recettes fiscales	11
1.5.2. Atténuation des risques.....	11
1.5.3. Recettes douanières	11
1.5.4. Atténuation des risques.....	12
1.6. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX DEPENSES FISCALES	12
1.6.1. Situation des dépenses fiscales	12
1.6.2. Atténuation des risques.....	13
1.7. RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX CATASTROPHES D'ORIGINE NATURELLE ET ANTHROPIQUE	13
1.7.1. Transferts budgétaires aux dépenses liées aux catastrophes naturelles	13
1.7.2. Atténuation des risques.....	13
II. RISQUES BUDGETAIRES LIES AU DESEQUILIBRE DU SYSTEME DE PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE	13
2.1. Recettes et dépenses CPR/CRCM	15

2.2.	Renflouement des CPR/CRCM	15
2.3.	Atténuation des risques	15
III.	RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA DETTE PUBLIQUE	15
3.1.	Aperçu du portefeuille de la dette publique	15
3.2.	Profil de risque du portefeuille de la dette publique.....	16
3.3.	Atténuation des risques	16
IV.	RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX GARANTIES SUR EMPRUNTS, PRETS RETROCEDEES ET PRETS DIRECTES DU TRESOR	17
4.1.	Aperçu des encours des garanties sur emprunt, prêts rétrocédés (rétrocessions) et prêts directs du Trésor	17
4.2.	Profil de devises et d'échéances des encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor.....	17
4.3.	Les plus grands bénéficiaires de garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor	18
4.4.	Atténuation des risques	18
II.	RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX OBLIGATIONS DECOULANT DES PROJETS DE PARTENARIAT PUBLIC- PRIVE.....	18
2.1.	Projets de partenariat public- privé existants	19
2.2.	Atténuation des risques	19
III.	RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX OPÉRATIONS GLOBALES DU TRÉSOR.....	19
3.1.	Déclaration sur les risques budgétaires liés aux Opérations Globales du Trésor	19
3.2.	Atténuation des risques	20
IV.	RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ACTIONS EN JUSTICE.....	20
4.1.	Transferts budgétaires aux dépenses liées aux affaires judiciaires	20
4.2.	Atténuation des risques	20
V.	RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ENTREPRISES A PARTICIPATION DE L'ÉTAT	20
5.1.	Informations générales sur le portefeuille de l'Etat.....	21
5.2.	Les grandes sociétés à participation majoritaire de l'Etat.....	22
5.3.	Risques liés à la diminution des recettes provenant des entreprises à participation de l'Etat.....	23
5.4.	Risques liés à l'augmentation des dépenses relatives aux sociétés à participation de l'Etat	23
5.5.	Risques liés aux activités quasi-budgétaires	23
5.6.	Mesures d'atténuation des risques	23
VI.	RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES	23
6.1.	Performance budgétaire et endettement des collectivités territoriales décentralisées	24
6.2.	Les plus grandes collectivités territoriales décentralisées	24
6.3.	Transferts budgétaires aux collectivités territoriales décentralisées	25
6.4.	Atténuation des risques	25
VII.	RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX.....	25

7.1.	Aperçu du paysage.....	25
7.2.	Les plus grands établissements publics à caractère industriel et commercial.....	26
7.3.	Atténuation des risques	27
7.4.	Aperçu du paysage.....	27
7.5.	Les plus grands établissements publics à caractère administratif.....	27
7.6.	Atténuation des risques	28
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	28

Liste des acronymes

AVD	: Analyse de la Viabilité de la Dette
BCM	: Banque Centrale de Madagascar
BP	: Bureau Permanent
BTA	: Bons du Trésor par Adjudication
BTF	: Bons du Trésor Fihary
CNY	: Yuan ; Unité monétaire chinoise
CPR	: Caisse de Prévoyance de Retraite
CRB	: Comité sur les Risques Budgétaires
CRCM	: Caisse de Retraite Civile et Militaire
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DF	: Dépenses Fiscales
DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
DRB	: Déclaration des Risques Budgétaires
DSA	: Debt Sustainability Analysis
DTS	: Droits de Tirages Spéciaux
EPA	: Établissements Publics à caractère Administratif
EPE	: Entreprises à Participation de l'État
EPIC	: Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial
EUR	: Euro ; Unité monétaire Européenne
FMI	: Fonds Monétaire International
INSTAT	: Institut National de la Statistique
JPY	: Yen ; Unité monétaire Japonaise
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MGA	: Ariary ; Unité monétaire Malagasy
OGT	: Opérations Globales du Trésor
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPG	: Public Publicly-guaranteed
PPP	: Partenariat Public- Privé
ROA	: Return On Asset
ROE	: Return On Equity
SG	: Secrétaire Général
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	: Dollar ; Unité monétaire américain

INTRODUCTION

Avant d'aborder la Déclaration des Risques Budgétaires, il convient de définir le concept de risque budgétaire. Ce dernier désigne l'ensemble des facteurs susceptibles de provoquer un écart positif ou négatif entre les résultats budgétaires effectifs et les prévisions ou les objectifs établis (IMF, 2023). Dans cette perspective, Petrie et Hemming (2002) définissent le risque budgétaire comme étant l'incapacité éventuelle du gouvernement à réaliser les principaux objectifs de sa politique budgétaire. De manière plus précise, Kopits (2014) souligne que le risque budgétaire désigne l'écart significatif éventuel entre les prévisions de performance et les réalisations budgétaires réelles. Ces différentes définitions montrent que la gestion des risques budgétaires nécessite une surveillance rigoureuse et des mécanismes d'atténuation appropriés afin de garantir la soutenabilité des finances publiques.

Ainsi, afin de mieux appréhender ces enjeux et de garantir la stabilité des finances publiques, il est essentiel de formaliser ces risques au sein d'un cadre structuré. C'est dans cette optique que s'inscrit la Déclaration des Risques Budgétaires (DRB).

A. PRINCIPES GENERAUX

✓ Objectif de la Déclaration des Risques Budgétaires :

La **DRB** est un document clé pour la transparence et la gestion prudente des finances publiques. Elle vise à :

- Identifier, évaluer et atténuer les risques susceptibles d'affecter la stabilité budgétaire du pays ;
- Informer les décideurs et le public sur les principaux risques budgétaires ;
- Améliorer la gestion des finances publiques en intégrant des stratégies pour une meilleure gestion des risques budgétaires, et d'absorption des chocs, et d'atténuation des risques ;
- Renforcer la crédibilité budgétaire et la conformité aux normes internationales.

✓ Cadre institutionnel :

La gestion des risques budgétaires repose sur un cadre institutionnel structuré, fondé sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires sur les lois de finances et les risques budgétaires. La mise en œuvre de la DRB relève de la compétence du Comité sur les Risques Budgétaires (CRB), dont le rôle est de valider l'identification des risques budgétaires à déclarer, d'évaluer leurs impacts et d'examiner les mesures d'atténuation. Ce cadre repose sur les instruments juridiques suivants :

- la Loi Organique n°2004-007 du 26 Juillet 2004 sur les Lois de Finances ;
- le décret n° 2023-644 du 30 mai 2023 relatif à la mise en place d'un cadre d'évaluation et de gestion des risques budgétaires ;
- l'arrêté n° 2869/2024 du 04 avril 2024, relatif à la création du Comité sur les Risques Budgétaires ;
- et divers autres textes réglementaires viennent compléter ce cadre

B. FORMAT STANDARD DE LA REDACTION DES RISQUES BUDGETAIRES

Conformément aux recommandations de la Banque mondiale formulées en décembre 2024, le présent guide pour la préparation de la DRB s'appuie sur les bonnes pratiques adoptées dans plusieurs pays. Ce modèle constitue une référence standard en matière de gestion des risques budgétaires et vise à harmoniser la présentation et l'analyse des risques au sein des administrations concernées.

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace, ce format est adopté par l'ensemble des points focaux des départements concernés comme modèle officiel. Il leur est communiqué au début de chaque exercice budgétaire, afin de permettre sa mise à jour en conformité avec les évolutions du contexte et de l'environnement économique et financier.

I) RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX GRANDS AGREGATS MACROECONOMIQUES

La Banque mondiale recommande que l'ensemble des discussions relatives à l'analyse macro-budgétaire soient incluses dans cette partie de la DRB, incluant notamment les risques budgétaires liés à la fiscalité, les dépenses fiscales, ainsi que ceux liés aux fluctuations du taux de change et à l'inflation.

1.1. RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX AGREGATS MACROECONOMIQUES

Cette section examine les écarts possibles des variables macroéconomiques (à savoir les impôts, les dépenses, le solde budgétaire et la dette publique) par rapport à ce qui est prévu dans les budgets annuels ou dans le cadre budgétaire à moyen terme. La section est divisée en quatre sous-sections :

1.1.1. Performance historique

Dans cette sous-section, un résumé des performances des agrégats macroéconomiques existantes, telles que les limites du solde budgétaire, des dépenses, de l'encours de la dette publique et/ou des emprunts publics annuels, est présenté. Les raisons des écarts importants sont fournies.

Tableau x : Performance historique par rapport aux règles budgétaires (cinq dernières années)

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Réel	Règle	Réel	Règle	Réel	Règle	Réel	Règle	Réel	Règle
Solde budgétaire (% du PIB)										
Dépenses (% du PIB)										
Dette PPG (% du PIB)										
Emprunt annuel (% du PIB ou milliards MGA)										

(Source, année)

1.1.2. Performance des prévisions historiques des principales variables macro-économiques et budgétaires

Dans cette sous-section, un résumé est fourni concernant l'écart entre les prévisions (chiffres budgétisés) et les chiffres réels (réalisés) pour les variables clés au cours des cinq dernières années. Une explication est fournie pour les cas où l'écart était important (par exemple chocs externes, changements de politique gouvernementale, etc.).

Tableau x : Performance des prévisions historiques (cinq dernières années)

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Réel	Prévision	Réel	Prévision	Réel	Prévision	Réel	Prévision	Réel	Prévision
Croissance du PIB réel (%)										
Déflateur du PIB										
Taux d'inflation (%)										
Recettes fiscales s (% du PIB)										
Dépenses (% du PIB)										
Solde budgétaire (% du PIB)										
Dette PPG (% du PIB)										

(Source, année)

1.1.3. Impact des variations des principaux indicateurs macroéconomiques sur les finances publiques

Dans cette sous-section, l'impact des variations des principaux indicateurs macroéconomiques sur les principales variables budgétaires est discuté et les résultats des analyses de sensibilité sont présentés. Les principaux paramètres macroéconomiques à analyser sont le PIB réel et l'inflation¹. Si les capacités et les données le permettent, l'impact des changements dans les recettes sectorielles et les prix des matières premières (vanille, nickel et cobalt, produit pétrolier individuellement ou simultanément), ainsi que les principaux produits d'importation ou d'exportation devrait également être inclus dans l'analyse.

Tout d'abord, le scénario de base est présenté. Les prévisions des variables macroéconomiques et budgétaires doivent être cohérentes avec celles utilisées dans la plus récente AVD.

Tableau x : Scénario de référence : prévisions macroéconomiques et budgétaires (cinq prochaines années)

	2024	2025	2026	2027	2028
Croissance du PIB réel (%)					
Déflateur du PIB					
Taux d'inflation (%)					
Recettes fiscales (% du PIB)					
Dépenses (% du PIB)					
Solde budgétaire (% du PIB)					
Dettes PPG (% du PIB)					

(Source, année)

Deuxièmement, les variables budgétaires selon des scénarios macroéconomiques alternatifs sont présentées. Ces analyses de sensibilité montrent l'impact budgétaire des modifications d'indicateurs macroéconomiques individuels, tels que la croissance du PIB réel, l'inflation et les prix des matières premières². Au minimum, les résultats des scénarios défavorables doivent être présentés et discutés brièvement. L'analyse de sensibilité doit être cohérente avec celles incluses dans la DSA la plus récente.

Tableau x : Scénario défavorable : impact du choc sur la croissance du PIB réel sur les variables budgétaires (cinq prochaines années)

	2024	2025	2026	2027	2028
Croissance du PIB réel (%)					
Taux d'inflation (%)					
Recettes fiscales (% du PIB)					
Dépenses (% du PIB)					
Solde budgétaire (% du PIB)					
Dettes PPG (% du PIB)					

(Source, année)

Remarque : le scénario défavorable doit être brièvement décrit sous forme textuelle dans une note du tableau.

Le tableau ci-dessus doit être reproduit pour tous les scénarios alternatifs concernant l'évolution de : l'inflation, les recettes sectoriels, les matières premières (vanille, nickel et cobalt, produit pétrolier). Les graphiques en courbes ou en éventail doivent être inclus dans la mesure du possible.

À la fin de cette sous-section, un bref résumé de l'analyse de sensibilité est inclus, mettant en évidence le(s) scénario(s) ayant le plus grand impact budgétaire et le(s) indicateur(s) auquel(s) les variables budgétaires ont la plus grande sensibilité.

¹À mesure que la capacité analytique progressera, les paramètres suivants seront inclus dans le champ de l'analyse : PIB nominal, taux d'intérêt, taux de change, exportations et importations.

²À mesure que la capacité analytique progresse, des modèles de prévision capturant les chocs simultanés sur les paramètres devraient être développés.

1.1.4. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les Risques Budgétaires macroéconomiques sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions de règles budgétaires (sauf si elles existent déjà), de diversification économique, de renforcement des politiques budgétaires, d'amélioration des modèles de prévision, etc³.

Les entités devraient identifier les risques ainsi que les mesures d'atténuation pour les secteurs respectifs.

1.2. RISQUES BUDGETAIRES LIES SUR L'EXPOSITION DU SECTEUR FINANCIER

Cette section traite des Risques Budgétaires découlant du secteur financier. Si la Banque Centrale de Madagascar ou un autre organisme de contrôle public déjà des informations détaillées sur le sujet, cette section pourrait être très brève, à condition qu'un lien vers ces publications soit fourni dans ce rapport. Cette section est divisée en quatre sous-sections.

1.2.1. Aperçu du secteur financier

Dans cette sous-section, des informations générales sont fournies, notamment la structure du système bancaire (nombre de banques et taille) et les performances financières récentes.

Tableau x : Structure du système bancaire (à la fin de l'année_____)

Nombre de banques			Actif total		Total des prêts		Dépôts totaux	
Propriété de l'État	Privé national	Privé à capitaux étrangers	Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	% du PIB

(Source, année)

1.2.2. Les plus grandes banques

Dans cette sous-section, des informations détaillées sur les 10 plus grandes banques sont fournies. Un bref commentaire doit être inclus sur leurs performances récentes (rentabilité, liquidité, qualité des prêts et capitalisation), la croissance des prêts et sur tout défaut important ou nécessité de fournir des liquidités d'urgence ou un soutien en capital par les autorités ou les propriétaires privés au cours des 12 derniers mois.

3 Les entités sont encouragées à développer les risques ainsi que les mesures d'atténuation pour les secteurs respectifs.

Tableau x : Informations financières sur les plus grandes banques par actif totale (à la fin de l'année ____)

	Part de marché par actifs	Total actif	Dépôt total	Ce total	Capital total	Prêts non performants / total actif	Bénéfice net / actif total (ROA)	Ratio de capital réglementaire
Unité	%	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	%	%	%
Banque 1								
Banque 2								
Banque 3								
Banque 10								
Total, % du PIB								

(Source, année)

1.2.3. Régime d'assurance des dépôts

Cette sous-section fournit de brèves informations sur le système d'assurance des dépôts dans le pays, y compris la limite de couverture par compte de dépôt, la proportion des dépôts couverts par le fonds de dépôt, la manière dont le fonds de dépôt est financé, si la taille du fonds de dépôt est considérée comme suffisante par les autorités, la dernière faillite bancaire qui a entraîné l'activation du régime d'assurance et les indemnisations.

1.2.4. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant le secteur financier sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur l'amélioration des exigences réglementaires liées au capital ou à la dette, l'élargissement du système d'assurance des dépôts (ou la création d'un système s'il n'est pas disponible), etc.

1.3. RISQUES BUDGETAIRES LIES AU DÉSÉQUILIBRE DU SECTEUR MONÉTAIRE, FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE À MOYEN TERME

1.3.1. Variations du taux de change

La fluctuation des taux de change, en particulier celle de la parité Euro/Dollar américain, a des impacts sur la mise en œuvre du budget de l'État, tant en ce qui concerne le calendrier d'exécution qu'en ce qui a trait aux montants alloués.

Graphique ou tableau x : Prévion du taux de change Ariary/\$US avec les bornes supérieures et inférieures (Source, année)

La volatilité des taux de change affecte directement l'exécution du budget de l'État. Deux scénarios sont à envisager :

- **Cas d'une appréciation de l'Ariary :**

Une appréciation de l'Ariary entraînera une réduction de la contrevaieur en monnaie nationale des entrées de devises provenant des investissements étrangers, des emprunts internationaux, des aides extérieures, ainsi que des recettes issues des exportations et des transferts. Cette situation pourrait limiter les ressources disponibles pour les paiements en Ariary, affectant ainsi la capacité de l'État à honorer ses engagements financiers.

- **Cas d'une dépréciation de l'Ariary au-delà des taux de change prévus**

Une dépréciation de l'Ariary augmenterait les charges liées au service de la dette extérieure, ainsi que le coût d'acquisition des biens d'équipement nécessaires aux projets d'investissement, et celui des produits courants tels que le carburant et les fournitures importées. Cela entraînerait une hausse significative des dépenses publiques. En outre, les recettes fiscales pourraient également être affectées, dans la mesure où une forte dépréciation de la monnaie nationale pourrait réduire le volume des importations, entraînant par conséquent une diminution des droits de douane perçus.

1.3.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques liés aux fluctuations des taux de change sont abordées. Ces mesures visent à minimiser l'impact de la volatilité du taux de change sur le budget de l'État. Les actions proposées pourraient inclure la gestion prudente des réserves de change au niveau de la Banque centrale et du Trésor public et d'autres mesures de mitigation.

1.4. RISQUES BUDGETAIRES LIES A L'INFLATION A MOYEN TERME

Cette section aborde les risques budgétaires associés à l'inflation à moyen terme. Jusqu'à récemment, ces informations étaient fournies par l'INSTAT. Désormais, c'est la Banque Centrale de Madagascar (BCM) qui est chargée de cette responsabilité.

1.4.1. Indice des Prix à la Consommation

Graphique ou Tableau x : Réalisation et prévision de l'Indice des Prix à la Consommation 5 dernières années (Source, année)

Graphique ou Tableau x : Prévision du taux d'inflation pour les dix prochaines années.

Année	Type	Riz	Energie	Sous-jacente	Alimentaire	Non alimentaire	Générale
2020	Moyenne	%	%	%	%	%	%
	Fin de période	%	%	%	%	%	%
2021	Moyenne	%	%	%	%	%	%
	Fin de période	%	%	%	%	%	%
2022	Moyenne	%	%	%	%	%	%
	Fin de période	%	%	%	%	%	%
2023	Moyenne	%	%	%	%	%	%
	Fin de période	%	%	%	%	%	%
2024	Moyenne	%	%	%	%	%	%
	Fin de période	%	%	%	%	%	%

(Source, année)

1.4.2. Atténuation des risques

Cette sous-section examine les politiques d'atténuation des risques liés à l'inflation à moyen terme. Ces mesures visent à limiter l'impact de la hausse des prix sur le budget de l'État. Parmi les actions envisagées figurent la gestion rigoureuse des indicateurs économiques par la Banque centrale et autres entités concernées, ainsi que d'autres dispositifs de mitigation adaptés pour contenir les effets de l'inflation.

1.5. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA FISCALITE

Cette section examine les risques budgétaires associés à la fiscalité, lesquelles sont gérées par les Directions Générales des Impôts et des Douanes, afin de garantir l'équilibre financier et la stabilité budgétaire.

1.5.1. Recettes fiscales

Le tableau présenté ci-dessous est conçu pour illustrer les prévisions et les réalisations des recettes fiscales par catégorie (impôts directs et indirects). Il est recommandé de reproduire ce tableau ou d'employer d'autres outils visuels, tels que des graphiques, pour chaque type de recette (TVA, impôts sur les sociétés, etc.), afin de fournir une vue d'ensemble exhaustive.

Tableau x : Prévisions et réalisations des recettes fiscales sur une période de 5 ans

Année	Type de Recette	Montant Prévisionnel	Montant Réalisé	Écart	% du Total des Recettes	% du Total des Recettes
2020	Impôts sur le Revenu, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2021	Impôts sur le Revenu, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2022	Impôts sur le Revenu, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2023	Impôts sur le Revenu, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2024	Impôts sur le Revenu, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%

(Source, année)

1.5.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques associés aux recettes fiscales sont examinées. L'objectif est de réduire l'impact des baisses sur les revenus fiscaux et, par conséquent, sur le budget de l'État. Les mesures proposées pourraient inclure une gestion prudente des prévisions fiscales, une amélioration des mécanismes de collecte des recettes fiscales, ainsi que d'autres dispositifs visant à atténuer les risques liés aux recettes fiscales.

1.5.3. Recettes douanières

Le tableau présenté ci-dessous est conçu pour illustrer les prévisions et les réalisations des recettes fiscales par catégorie⁴. Il est recommandé de reproduire ce tableau ou d'employer d'autres outils visuels, tels que des graphiques, pour chaque type de recette douanière afin de fournir une vue d'ensemble exhaustive.

⁴ La catégorie se réfère au grand type de recette.

Tableau x : Prévisions et réalisations des recettes douanières sur une période de 5 ans

Année	Type de Recette douanière	Montant Prévisionnel	Montant Réalisé	Écart	% du Total des Recettes	% du Total des Recettes
2020	TVA à l'importation, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2021	TVA à l'importation, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2022	TVA à l'importation, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2023	TVA à l'importation, ...	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%
2024	TVA à l'importation, ..	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	%	%

(Source, année)

1.5.4. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques associés aux recettes douanières sont examinées. L'objectif est de réduire l'impact des baisses sur les revenus douaniers et, par conséquent, sur le budget de l'État. Les mesures proposées pourraient inclure une gestion prudente des prévisions douanières, une amélioration des mécanismes de collecte des recettes douanières, ainsi que d'autres dispositifs visant à atténuer les risques liés aux recettes douanières.

1.6. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX DEPENSES FISCALES

Cette section analyse les risques budgétaires liés aux incitations fiscales. L'évaluation de ces dépenses fiscales est assurée par l'Unité de la Politique Fiscale.

1.6.1. Situation des dépenses fiscales

La fiscalité contemporaine présente à la fois des caractéristiques économiques et politiques essentielles qui influencent la performance macroéconomique d'un pays. En tant qu'outil à la disposition des pouvoirs publics, la fiscalité permet de mobiliser des ressources pour financer les dépenses publiques tout en soutenant le pouvoir d'achat des ménages et en encourageant les investissements privés.

L'introduction de mesures fiscales incitatives constitue une stratégie de l'État pour stimuler l'économie de manière indirecte. Cependant, il est crucial de noter que ces mesures peuvent entraîner une diminution des recettes fiscales. En effet, les contribuables bénéficiant de ces incitations fiscales obtiennent des avantages sous forme de réductions d'impôts par rapport au taux normal. Cela se traduit par une réduction globale des recettes fiscales.

Tableau x : Evolution des coûts budgétaires des dépenses fiscales (DF) des 5 dernières années

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
DF	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary	Milliards d'Ariary
DF (%Recettes fiscales et douanières)	%	%	%	%	%
DF (%PIB)	%	%	%	%	%

(Source, année)

1.6.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques liés aux dépenses fiscales sont examinées. L'objectif est de minimiser l'impact des augmentations ou des fluctuations des dépenses fiscales sur le budget de l'État. Les mesures proposées pourraient inclure une gestion rigoureuse des prévisions budgétaires, une optimisation des dispositifs fiscaux existants, ainsi que d'autres outils destinés à mieux contrôler les risques associés aux dépenses fiscales.

1.7. RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX CATASTROPHES D'ORIGINE NATURELLE ET ANTHROPIQUE

Cette section traite des Risques Budgétaires découlant des catastrophes naturelles, y compris ceux liés au changement climatique. Des informations sur les grandes catastrophes naturelles qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois et qui ont entraîné des dommages économiques et des coûts fiscaux importants sont fournies dans cette section, y compris le montant des coûts fiscaux lorsque cela est possible. Un bref commentaire sur les tendances de la dernière décennie et les attentes (basées sur des études) pour la prochaine décennie devrait également être inclus. Cette section est divisée en deux sections.

1.7.1. Transferts budgétaires aux dépenses liées aux catastrophes naturelles

Les écarts importants entre les transferts/dépenses budgétaires prévus et réels au cours des cinq dernières années et divulgués dans le tableau ci-dessous doivent être soulignés et commentés.

Tableau ou graphique x. Transferts budgétaires pour dépenses liées aux catastrophes naturelles (cinq dernières années), milliards MGA

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Dépenses liées aux catastrophes naturelles (%PIB)										
Dépenses liées aux catastrophes naturelles (% Dépense Totale)										

(Source, année)

1.7.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les catastrophes naturelles sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur la création de fonds de prévoyance, la réduction de l'activité économique et la construction dans les zones à risque, la mise en place de systèmes de partage des risques tels que la réassurance et l'émission d'obligations catastrophe.

II. RISQUES BUDGETAIRES LIES AU DESEQUILIBRE DU SYSTEME DE PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette section propose une analyse des défis budgétaires liés au financement des pensions publiques en intégrant des indicateurs clés et une comparaison avec les pratiques internationales. L'objectif est d'évaluer la soutenabilité du système de retraite et d'identifier les marges de manœuvre pour une meilleure gestion des risques budgétaires. Les fonds de retraite sont administrés par la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) pour les fonctionnaires, et par la Caisse de Prévoyance de Retraite (CPR) pour les contractuels.

Intégration des indicateurs précis et un comparatif international

✓ **Ajout d'indicateurs (ratios)**

Pour évaluer le poids des subventions de retraite dans le Budget Général, il est essentiel d'introduire quelques indicateurs clés :

- **Renflouement / PIB nominal** : Ce ratio représente la proportion des ressources financières nécessaires pour soutenir le système de retraite public par rapport à la taille totale de l'économie malgache. Un ratio élevé peut indiquer que les dépenses liées aux retraites sont significatives par rapport à la production économique, ce qui pourrait poser des défis en matière de soutenabilité financière. Cela signifie que, pour maintenir les niveaux de pension, le gouvernement pourrait avoir besoin d'augmenter les impôts ou de réduire d'autres dépenses publiques.
- **Renflouement / Recettes fiscales nettes** : Ce ratio mesure la proportion des fonds nécessaires pour financer les caisses de retraite publiques par rapport aux recettes fiscales nettes que l'État perçoit. Un ratio élevé peut indiquer que les dépenses liées aux retraites absorbent une part importante des recettes fiscales, signalant un risque de déséquilibre budgétaire si ces recettes ne suffisent pas à couvrir ces dépenses.
- **Renflouement / Dépenses totales** : Ce ratio mesure la proportion des dépenses consacrées au renflouement des caisses de retraite par rapport aux dépenses totales de l'État. Un ratio élevé peut indiquer que les dépenses de retraite prennent une part significative du budget total, limitant ainsi les ressources disponibles pour d'autres secteurs essentiels. Par exemple, si les retraites représentent une part importante des dépenses totales, cela peut signifier moins d'investissements dans l'éducation ou la santé.

✓ **Comparatif international**

Il est pertinent de comparer les ratios évoqués précédemment avec ceux de pays similaires en termes de niveau de développement et de structure démographique. Les systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone, notamment dans les pays membres de la CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale), présentent des similitudes avec le système public malgache. Par exemple, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun ont des systèmes de retraite par répartition confrontés à des défis similaires, tels que le vieillissement démographique et des déséquilibres financiers. Il serait judicieux d'examiner les réformes entreprises par ces pays pour améliorer la viabilité de leurs systèmes de retraite. Certains ont relevé l'âge de la retraite ou ajusté les taux de cotisation pour faire face aux défis financiers et démographiques.

✓ **Analyser les perspectives**

Il est important d'étudier l'évolution d'autres indicateurs sur cinq ans :

- *Évolution démographique des agents actifs et des pensionnés* : Analyse du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie.
- *Évolution des recettes fiscales potentielles.*
- *Scénarios de réforme* : Par exemple, augmentation des cotisations ou relèvement de l'âge de départ à la retraite.

✓ **Étude des risques liés au système de retraite public**

- **Risque financier** : Étude de « l'insoutenabilité à long terme ». Le système est confronté à un déficit chronique de la CRCM, nécessitant des subventions gouvernementales annuelles pour maintenir les paiements aux pensionnés. En cas de choc économique ou d'une baisse significative des recettes fiscales, la capacité de l'État à continuer ces subventions pourrait être gravement compromise, menant à une crise financière du système et rendant les pensions incertaines pour les bénéficiaires.
- **Risque social** : « Perte de pouvoir d'achat ». Lorsque les pensions stagnent alors que le coût de la vie augmente, les retraités voient leur pouvoir d'achat diminuer. Cela peut entraîner des difficultés financières pour couvrir les besoins essentiels, affectant leur qualité de vie et leur bien-être général. Cela peut également

provoquer des mouvements sociaux ou des revendications politiques, ainsi qu'un risque d'augmentation du budget alloué aux prises en charge médicales (les conditions précaires dues à une pension insuffisante peuvent avoir des répercussions sur la santé physique et mentale des retraités).

2.1. Recettes et dépenses CPR/CRCM

Le principe de fonctionnement repose sur l'utilisation des cotisations des actifs pour financer les pensions des retraités. Tant que le nombre de cotisants actifs et le montant des cotisations restent supérieurs au nombre de retraités et aux pensions à verser, le système demeure excédentaire. Cependant, ce n'est pas le cas actuellement. Le système fait face à un problème de recouvrement des cotisations en raison de la détérioration du ratio entre les actifs cotisants et les retraités.

*Graphique ou tableau x : Prévission et exécution des **recettes CRCM** sur une période de 5 ans (Source, année)*

*Graphique ou tableau x : Prévission et exécution des **dépenses CPR** sur une période de 5 ans (Source, année)*

2.2. Renflouement des CPR/CRCM

D'après les analyses préalables, la tendance des renflouements annuels requis par l'État est illustrée par le graphique ci-joint. Un écart notable est constaté dans les besoins de financement d'année en année, avec des variations significatives. Les recettes ne parviennent pas à couvrir les dépenses des fonds de retraite (CPR/CRCM) depuis plusieurs années, ce qui renforce les risques budgétaires pour l'État, en complément des autres éléments budgétaires.

Graphique ou tableau : Renflouement des CPR/CRCM sur une période de 5 ans (Source, année)

2.3. Atténuation des risques

Cette sous-section analyse les politiques d'atténuation des risques associés au déséquilibre du système de pensions de la fonction publique. L'objectif est de limiter les impacts financiers de ce déséquilibre sur le budget de l'État. Parmi les mesures envisagées, la gestion rigoureuse des fonds de retraite par la Caisse de Retraite Civile et Militaire et la Caisse de Prévoyance de Retraite pourrait être essentielle, ainsi que la mise en place de dispositifs adaptés pour remédier aux déséquilibres financiers et garantir la pérennité du système de pensions.

III. RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA DETTE PUBLIQUE

Cette section examine les écarts possibles entre l'encours de la dette publique et les chiffres budgétisés, ainsi que le profil de risque du portefeuille de la dette publique. La définition de la « dette publique » doit être aussi complète que possible et inclure la dette et les garanties du gouvernement central, y compris les dettes des CTD et ceux des EPE. Ces dettes ne sont actuellement pas intégrées dans la couverture de la dette et nécessitent des réformes majeures. L'introduction de la DRB à publier devra tenir compte de cette situation actuelle. Toutes les informations et analyses doivent être cohérentes avec l'Analyse de Viabilité de la Dette la plus récente. La section est divisée en trois sous-sections.

3.1. Aperçu du portefeuille de la dette publique

Cette sous-section fournit des informations historiques sur l'encours du portefeuille de la dette publique.

Tableau x : Portefeuille de la dette publique (cinq dernières années)

	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes publique et dette garantie (Milliards MGA)					
Dettes publique et dette garantie (% du PIB)					
<i>Dettes publique totale</i>					
dont intérieure					
dont extérieure					
dont concessionnelle (% dette extérieure)					
dont non concessionnelle (% dette extérieure)					
dont arriérés					
<i>Dettes garantie</i>					

(Source, année)

Dans cette partie, il est important d'inclure la définition du terme public, c'est-à-dire qu'elle inclut uniquement la dette du gouvernement central.

3.2. Profil de risque du portefeuille de la dette publique

Dans cette sous-section, les caractéristiques du risque de marché de l'encours de la dette publique sont présentées. Les risques jugés élevés sont soulignés et discutés. Toutes les informations doivent être cohérentes avec celles divulguées dans la stratégie de la dette à moyen terme (si disponible).

Tableau x : Profil de risque du portefeuille de la dette publique (à la fin de l'année ____)

	<i>Indicateurs de risques</i>	<i>Estimation à fin 2024</i>
Risque de taux change	Dettes en devises (% dette totale)	
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance des titres Bons du Trésor par Adjudication (BTA) et Bons du Trésor Fihary (BTF) (années)	
Risque de taux d'intérêt	Dettes extérieure refixée dans un an (% dette extérieure totale)	
	Dettes intérieure refixée dans un an (% dette intérieure totale)	

(Source, année)

Graphique : **Dettes extérieure** (répartition en devises) (Source, année)

Graphique : **Dettes intérieure** par souscripteur (Source, année)

(Graphique à insérer ultérieurement)

D'autres informations complémentaires (sous forme textuelle, tabulaire ou graphique) issues de l'AVD la plus récente sur les sensibilités du portefeuille de la dette publique pourraient être incluses si cela est jugé nécessaire, à moins qu'elles ne soient déjà incluses dans la section 3. (give a reference to budget law)

3.3. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant l'encours du portefeuille de la dette publique sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur des stratégies visant à réduire les risques plus élevés identifiés.

IV. **RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX GARANTIES SUR EMPRUNTS, PRETS RETROCEDEES ET PRETS DIRECTES DU TRESOR**

Cette section examine les Risques Budgétaires découlant des garanties sur emprunt du gouvernement central, des rétrocessions et des prêts directs du Trésor fournies aux entreprises d'État, aux CTD et aux établissements publics (EPIC). Il donne des informations sur l'encours, le profil des devises et des échéances, ainsi que les principaux bénéficiaires. La section est divisée en quatre sous-sections.

4.1. Aperçu des encours des garanties sur emprunt, prêts rétrocédés (rétrocessions) et prêts directs du Trésor

Cette sous-section fournit des informations sur les encours, leur évolution, l'importance des éventuels arriérés dus à l'État et des éventuels montants restructurés (dettes dont les modalités ont été modifiées pour éviter la défaillance du bénéficiaire). Tout défaut de paiement important, toute restructuration et toute garantie appelée au cours de l'année précédente doivent être divulgués et discutés en détail (y compris en fournissant des informations sur les bénéficiaires et les plans de redressement).

Tableau x : Encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor (cinq dernières années), en milliards MGA.

en Milliards MGA	2019	2020	2021	2022	2023
Garanties sur emprunt					
Rétrocessions					
Prêts directs du Trésor					
Total, Milliards MGA					
Total, % du PIB					

(Source, année)

Tableau X. Encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor (à la fin de l'année ____), en milliards MGA.

en Milliards MGA	Au total	Total des arriérés
Garanties sur emprunt		
Rétrocessions		
Prêts directs du Trésor		
Total, Milliards MGA		
Total, % du PIB		

(Source, année)

4.2. Profil de devises et d'échéances des encours des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor

Cette sous-section fournit des informations sur le profil de devise et d'échéance des encours de garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor. Toute concentration importante dans des devises ou des tranches d'échéances doit être soulignée et discutée. Si vous préférez, les informations de cette sous-section peuvent être fournies sous forme de diagrammes circulaires.

Tableau x : Répartition des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor par devises (à la fin de l'année ____), en milliards MGA.

Devises	Garanties	Rétrocessions	Prêts Directs du Trésor	Total	Total, % du PIB
MGA					
USD					
EUR					
DTS					
CNY					
JPY					
Autre					
Total					

(Source, année)

Tableau x : Répartition des garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor par échéance (à la fin de l'année ____), en % du total

Maturité	Garanties	Rétrocessions	Prêts directs du Trésor	Total, % du PIB
moins de 1 an				
de 1 an à 3 ans				
de 3 à 5 ans				
de 5 à 10 ans				
de 10 à 20 ans				
plus de 20 ans				
Total	100%	100%	100%	

(Source, année)

4.3. Les plus grands bénéficiaires de garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor

Cette sous-section fournit des informations sur les 10 plus grands bénéficiaires de garanties sur emprunt, rétrocessions et prêts directs du Trésor, ainsi que leurs dettes en souffrance ou dettes restructurées, le cas échéant. Toute concentration importante de bénéficiaires ayant une dette élevée en arriérés ou une dette restructurée doit être soulignée. Le nombre de bénéficiaires à inclure dans les tableaux pourrait être supérieur ou inférieur à 10, en fonction de leur pertinence et de leur taille.

4.4. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les stratégies d'atténuation des Risques Budgétaires découlant des garanties sur emprunt du gouvernement central, des rétrocessions et des prêts directs du Trésor fournies aux entreprises d'État, aux CTD et aux établissements publics EPIC sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur des stratégies visant à réduire les risques plus élevés identifiés.

II. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX OBLIGATIONS DECOULANT DES PROJETS DE PARTENARIAT PUBLIC- PRIVE

Cette section traite des Risques Budgétaires découlant des projets de partenariat public- privé (PPP). Des informations sont fournies à la fois sur le portefeuille existant, c'est-à-dire les projets PPP en phase soit de construction, soit d'exploitation, soit en fin d'exécution ou en phase de transfert. En effet, les projets PPP sont régis dans un cadre contractuel. De ce fait, les engagements de l'Etat relatifs aux projets PPP devraient donc être explicitement relatés dans un contrat signé.

On parle de passifs contingents explicites (engagements sous conditions d'un closing commercial ou en vue d'un closing financier). Aussi, pour les projets en cours, en absence de signature, il n'y a aucun engagement de l'Etat à enregistrer.

La section est divisée en deux sous-sections.

2.1. Projets de partenariat public- privé existants

Dans cette sous-section, des informations sur la taille, le secteur et les passifs directs et éventuels découlant des trois PPP signés sont fournies. Le montant approximatif des engagements du gouvernement central découlant des PPP pour l'exercice budgétaire concerné, les détails des conditions qui déclencherait les paiements du gouvernement et/ou l'exécution des garanties, tout risque matérialisé et tout transfert du gouvernement central vers les PPP doivent être divulgués.

Tableau x : Résumé des projets PPP (à la fin de l'année)

Nom du projet	Volume des investissements (millions USD et Mds MGA)	Volume des investissements, % du PIB	Secteur	Etape /Phase du projet au titre de l'exercice budgétaire	Disponibilité des obligations directes contractuelles au titre de l'exercice budgétaire		Disponibilité des passifs éventuels explicites au titre de l'exercice budgétaire	
					Oui	Non	Oui	Non
Projet 1								
Projet 2								
Projet 3								

(Source, année)

2.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les dispositifs d'atténuation des risques concernant les PPP sont énoncés. Celles-ci pourraient inclure des dispositifs visant à anticiper et gérer les risques budgétaires dans le cadre de PPP.

III. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX OPÉRATIONS GLOBALES DU TRÉSOR

Contexte.....

3.1. Déclaration sur les risques budgétaires liés aux Opérations Globales du Trésor

Tableau ou autres figures x : (Source, année)

- Informations sur les recettes non fiscales (dividendes, redevances, recettes exceptionnelles, non recouvrement des recettes, dépendance aux dons, hors dons)
- Informations sur les dépenses du Trésor (intérêts de la dette, autres opérations nettes du trésor)
- Déficit (équilibre entre recettes et dépenses)
- Paiement des arriérés
- Financement (Extérieur, intérieur y compris les comptes des correspondants du trésor), un écart de financement

3.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques liés aux Opérations Globales du Trésor sont identifiées. Ces mesures visent à minimiser l'impact du déséquilibre entre recettes et dépenses. Les actions proposées pourraient inclure d'autres mesures de mitigation.

IV. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ACTIONS EN JUSTICE

Cette section traite des Risques Budgétaires découlant des affaires judiciaires nationales et internationales. Des informations sur les paiements importants liés aux affaires judiciaires qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois sont fournies dans cette section. Un bref commentaire sur les tendances des cinq dernières années et les attentes (basées sur des études) pour les cinq prochaines années devrait également être inclus. Cette section est divisée en deux sections.

4.1. Transferts budgétaires aux dépenses liées aux affaires judiciaires

Les écarts importants entre les transferts/dépenses budgétaires prévus et réels au cours des cinq dernières années et divulgués dans le tableau ci-dessous doivent être soulignés et commentés.

- Scénario 1 : Condamnation sur dommage et intérêt, régularisation de situation administratif (pour les employés de l'Etat), indemnisation sur expropriation (notamment sur les grands projets)
- Scénario 2 : + intérêt moratoire (pour les marchés publics)
- Scénario 3 : + intérêt de retard

Tableau ou autres figures x : Transferts budgétaires pour dépenses liées aux affaires judiciaires (cinq dernières années), milliards MGA

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Dépenses liées aux affaires judiciaires										

(Source, année)

4.2. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les affaires judiciaires, l'engagement de l'Etat à temps sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions d'un calendrier de paiement, et l'exécution des décisions de justice.

V. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ENTREPRISES A PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Cette partie traite des risques budgétaires découlant des entreprises à participation de l'État (EPE). Elle fournit des informations sur le paysage et les informations financières de l'intégralité du portefeuille, et à minima des plus grandes entités susceptibles de présenter les risques budgétaires les plus importants pour le gouvernement central. Toutes les informations doivent être basées sur les états financiers audités les plus récents des entités. Pour les entités dont les états financiers audités ne sont pas disponibles pour l'année, soit les comptes de gestion non audités les plus récents,

soit les états financiers audités disponibles les plus récents peuvent être utilisés. Si des comptes de gestion non audités sont utilisés, ils doivent être considérés comme fiables.

➤ **Présentation Générale du Portefeuille de l'Etat**

Cette section fournit des informations générales sur le portefeuille de l'Etat.

5.1. Informations générales sur le portefeuille de l'Etat

Cette sous-section présente des informations consolidées sur les entreprises à participation de l'Etat (EPE) à titre d'informations générales. La définition juridique des EPE est fournie. Le champ d'application de la sous-section couvre à la fois les EPE à participation majoritaire et minoritaire. Un bref commentaire sur le rôle des EPE dans l'économie est donné.

Tableau x : Principaux indicateurs consolidés des entreprises à participation de l'Etat (à la fin de l'année ____), en milliards MGA

	Nombre d'entreprises	Total, actifs	Total, dette	Total, capital	Bénéfice	Total des dividendes versés	Total, impôts payés et autres contributions	Nombre d'employés
Total en valeur nominale								
Total % du PIB	Ne pas remplir							Ne pas remplir

(Source, année)

Tableau x : Indicateurs de performance consolidée des sociétés à participation de l'Etat (à la fin de l'année ____)

	Année N	Seuil
Rentabilité		
Rentabilité des actifs		Supérieur ou égal à 0,05
Rentabilité des fonds propres		Supérieur ou égal à 0,10
Solvabilité		
Ratio dette/actifs		Inférieur à 0,50
Ratio dette/fonds propres		Inférieur à 1

(Source, année)

5.2. Les grandes sociétés à participation majoritaire de l'Etat

Les entreprises à participation de l'Etat sont obligatoirement des sociétés anonymes. Au sens de la loi n°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales, la société anonyme est une société dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits des actionnaires sont représentés par des actions.

Dans cette sous-section, les scores de risque des sociétés à participation majoritaire de l'Etat calculés à l'aide de l'outil de bilan de santé des entreprises publiques du FMI sont d'abord présentés. Un bref commentaire sur scores de risque est fourni.

Tableau x : Les principaux indicateurs consolidés des sociétés à participation majoritaire de l'Etat (à la fin de l'année _____)

	N-3	N-2	Seuil				
Rentabilité			Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque très élevé
Rentabilité des actifs			plus que	0,10	0,05	0,00	-0,10
Rentabilité des fonds propres			plus que	0,20	0,10	0,00	-0,10
Liquidité							
Ratio actuel			plus que	2,00	1,50	1,30	1,00
Ratio de liquidité			plus que	1,20	1,00	0,80	0,70
Solvabilité							
Ratio dette/actifs			moins que	0,30	0,50	0,80	1,00
Ratio dette/fonds propres			moins que	0,50	1,00	1,50	2,00
Relation avec les administrations publiques							
Transferts gouvernementaux/Revenu			moins que	0,30	0,40	0,50	0,60
Notation globale des risques - Moyenne simple				$Z > 2.6$	$2.6 > Z > 1.1$	$Z < 1.1$	

(Source, année)

Tableau x. Indicateurs financiers des plus grandes entreprises à participation de l'État (à la fin de l'année ____)

Nom de l'entreprise	Liquidité		Solvabilité		Rentabilité		Score de risqué
	Ratio de liquidité à court terme	Ratio de liquidité immédiate	Dettes totales / capital total	Dettes totales / actif total	Bénéfice net / actif total (ROA)	Bénéfice net / capital total (ROE)	
Entité 1							
Entité 2							
.....							
Entité 10							

(Source, année)

➤ Analyse selon les canaux de transmission des risques

Dans les deux sections suivantes, l'analyse de l'évolution des flux par canal de transmission est effectuée. L'analyse peut aussi porter sur les variations entre les prévisions et les réalisations.

5.3. Risques liés à la diminution des recettes provenant des entreprises à participation de l'Etat

Les sociétés à participation de l'Etat contribuent au financement du budget de l'Etat. Les recettes provenant des entreprises à participation de l'Etat sont les dividendes et les impôts et taxes.

Tableau ou figure x. Dividende (Source, année)

Tableau ou figure x. Impôts et taxes (Source, année)

5.4. Risques liés à l'augmentation des dépenses relatives aux sociétés à participation de l'Etat

Les dépenses relatives aux sociétés à participation de l'Etat en tant qu'actionnaire se présentent sous deux formes : soit sous forme d'apport en capital (augmentation de capital ou participation dans une nouvelle société), soit sous forme d'avance en compte courant d'actionnaires.

Tableau ou figure x : Apport en capital (Source, année)

Tableau ou figure x : Avance en compte courant d'actionnaire (Source, année)

5.5. Risques liés aux activités quasi-budgétaires

Dans cette sous-section, les activités quasi-budgétaires dans lesquelles les entreprises à participation de l'Etat se livrent sont décrites. Des informations sont fournies sur la manière dont ces activités affectent la performance financière des sociétés.

5.6. Mesures d'atténuation des risques

Dans cette section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les entreprises à participation de l'Etat sont discutées.

VI. RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

Cette section traite des risques fiscaux découlant des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Il donne des informations sur la performance budgétaire et l'endettement de tous les CTD du pays sur une base consolidée et sur les 10 plus grands CTD qui pourraient constituer des Risques Budgétaires pour le gouvernement central. Si les CTD

n'ont pas de dette garantie, rétrocédée et directe du Trésor, cela doit être explicitement indiqué dans cette section et toute référence à ces trois types de dette pourrait être supprimée des tableaux ci-dessous. La section est divisée en quatre sous-sections.

Les informations sur les six (06) communes des ex-chefs lieu de provinces gérés par le Trésor Public sont données dans cette section.

6.1. Performance budgétaire et endettement des collectivités territoriales décentralisées

Dans cette sous-section, des informations consolidées sur les CTD sont fournies. Un bref commentaire est fait sur leur santé et leurs tendances budgétaires générales (par exemple, si les soldes budgétaires et/ou la dette sont viables, si des facteurs spécifiques affaiblissent ou renforcent leur force économique actuelle et future, etc.).

Les CTD n'ont pas de dette rétrocédée et garantie par le gouvernement central et dette directe du gouvernement actuellement.

Tableau x : Principaux indicateurs économiques consolidées des collectivités territoriales décentralisées (cinq dernières années)

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes des CTD (milliards MGA)					
Recettes (% recettes totaux de gouvernement central) (recettes des CTD/recettes de gouvernement central)					
Dépenses des CTD (milliards MGA)					
Dépenses (% dépenses totaux de gouvernement central) (dépenses de CTD/dépenses de gouvernement central)					
Solde budgétaire total des CTD (milliards MGA)					
Solde budgétaire total des CTD (% solde budgétaire consolidé)					
Nombre de CTD en excédent					
Nombre de CTD en déficit					
Dette totale des CTD (milliards MGA)					
Dette totale des CTD (% du PIB)					

(Source, année)

6.2. Les plus grandes collectivités territoriales décentralisées

Ces informations traitent les six (06) communes des ex-chefs lieu de provinces. Il fournit des informations sur leur performance budgétaire et leur endettement.

Tableau x : Les six collectivités territoriales décentralisées par total revenue (chiffre m d'affaires) (à la fin de l'année ____)

Nom de CTD	Revenus totaux	Dépenses totales	Solde budgétaire	Dette totale		Total des arriérés
				Milliard MGA	% du PIB	
Unité	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA
CTD1						
CTD2						
.....						
CTD6						
Total, % du PIB						

(Source, année)

6.3. Transferts budgétaires aux collectivités territoriales décentralisées

Cette section traite des transferts budgétaires du gouvernement central vers les CTD et fournit des informations sur les transferts prévus par rapport aux transferts réels pour les six (06) CTD. Tout écart important entre les transferts prévus et les transferts réels constitue d'importants Risques Budgétaires matérialisés et doit être souligné et expliqué.

Tableau x : Transferts budgétaires (subventions) prévus et réalisés vers les six (06) CTD (cinq dernières années), en milliards MGA

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
CTD1										
CTD2										
....										
CTD06										

(Source, année)

6.4. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les CTD sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur les limites des emprunts annuels et/ou de l'encours de la dette des CTD ou sur l'introduction de règles budgétaires pertinentes.

VII. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Cette section traite des risques fiscaux découlant des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA). Il fournit des informations sur le paysage et les informations financières des plus grandes entités susceptibles de présenter le risque le plus important pour le gouvernement central. Toutes les informations doivent être basées sur les états financiers les plus récents des entités, audités ou non. Les noms des entités pour lesquelles les états financiers vérifiés ne sont pas disponibles pour les derniers exercices doivent être divulgués dans une note de bas de page ou une annexe. La section aborde les deux groupes d'entités séparément en deux sous-sections.

➤ *Etablissements publics à caractère industriel et commercial*

La section Etablissements publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est divisée en trois sous-sections.

7.1. Aperçu du paysage

Cette sous-section fournit des informations consolidées sur les six (06) EPIC à titre d'informations générales. La définition juridique des EPIC et le champ de leurs activités sont fournis. Un bref commentaire sur le rôle des EPIC dans l'économie est donné.

Tableau x : Principaux indicateurs consolidés des établissements publics à caractère industriel et commercial (à la fin de l'année ____), en milliards MGA

	Nombre d'établissement	Total, actifs	Total, dette	Total, capital	Résultat net	Total, impôts payés et autres contributions	Nombre d'employés
Total des valeurs nominales							
Total % du PIB	Ne pas remplir						Ne pas remplir

(Source, année)

7.2. Les plus grands établissements publics à caractère industriel et commercial

Cette sous-section donne des informations sur les six (06) EPIC. Les EPICs sont classés selon la dette totale et l'actif total. Les entités ayant le plus grand nombre d'arriérés de dette et de restructuration de dette devraient être mises en évidence, et des informations détaillées sur l'état de paiement de leur dette devraient être fournies, y compris les plans de redressement et les éventuelles mesures prises⁵.

Les six (06) EPICs n'ont pas de dette garantie et directe du gouvernement central.

Tableau x : Les six (06) établissements publics à caractère industriel et commercial par actif totale (à la fin de l'année ____)

Nom de l'établissement	Secteur	Actif totale		Capital total	Dette totale	Bénéfice net	Total des aides publiques reçues ⁷ (pour les 5 dernières années)	
		Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	Prévu	Réel
Unité		Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	Prévu	Réel
Entité 1								
Entité 2								
.....								
Entité 06								
Total, % du PIB	Ne pas remplir							

⁵ Si ces informations sont fournies sous la section précédente, le texte pourrait faire référence à la section 5 afin d'éviter les répétitions.

⁶ Dette totale : ne prend compte que l'encours de la dette financière à court et à long terme (auprès de déficits, d'institutions financières, d'organismes publics, d'autres entreprises à participation de l'État, etc.) ; ne comprend pas les autres types de passifs (comptes créditeurs, dettes fiscales et autres dettes envers le gouvernement et d'autres partis, etc.)

⁷ Soutien de l'État : recapitalisation, subventions, transferts courants ou en capital, etc.

(Source, année)

7.3. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les EPIC sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur les limites des emprunts annuels et/ou de l'encours de la dette des EPIC, le renforcement des pratiques de gouvernance, des stratégies conçues pour améliorer les indicateurs financiers les plus faibles.

➤ *Établissements publics à caractère Administratif*

La section Établissements publics à caractère Administratif (EPA) est divisée en trois sous-sections.

7.4. Aperçu du paysage

Cette sous-section fournit des informations consolidées sur les six (06) EPA à titre d'informations générales. La définition juridique des EPAs et le champ de leurs activités sont fournis. Un bref commentaire sur le rôle des EPAs dans l'économie est donné.

Tableau x : Principaux indicateurs consolidés des établissements publics à caractère administratif (à la fin de l'année ____), en milliards MGA

	Nombre d'établissement	Total, actifs	Total, dette	Total, capital	Résultat net	Total, impôts payés et autres contributions	Nombre d'employés
Total des valeurs nominales							
Total % du PIB	Ne pas remplir						Ne pas remplir

(Source, année)

7.5. Les plus grands établissements publics à caractère administratif

Cette sous-section donne des informations sur les six (06) EPA. Les EPAs sont classés selon la dette totale et l'actif total. Les entités ayant le plus grand nombre d'arriérés de dette et de restructuration de dette devraient être mises en évidence, et des informations détaillées sur l'état de paiement de leur dette devraient être fournies, y compris les plans de redressement et les éventuelles mesures prises⁸.

Les six (06) EPAs n'ont pas de dette garantie et directe du gouvernement central.

⁸ Si ces informations sont fournies sous la section précédente, le texte pourrait faire référence à la section 5 afin d'éviter les répétitions.

Tableau x : Les six (06) établissements publics à caractère administratif par actif totale (à la fin de l'année ____)

Nom de l'établissement	Secteur	Actif totale		Capital total	Dette %totale	Bénéfice net	Total des aides publiques reçues ¹⁰ (pour les 5 dernières années)	
		Milliard MGA	% du PIB	Milliard MGA	Milliard MGA	Milliard MGA	Prévu	Réel
Entité 1								
Entité 2								
.....								
Entité 06								
Total, % du PIB	Ne pas remplir							

(Source, année)

7.6. Atténuation des risques

Dans cette sous-section, les politiques d'atténuation des risques existantes et recommandées concernant les EPAs sont discutées. Celles-ci pourraient inclure des propositions sur les limites des emprunts annuels et/ou de l'encours de la dette des EPAs, le renforcement des pratiques de gouvernance, des stratégies conçues pour améliorer les indicateurs financiers les plus faibles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- IMF, 2023, Managing Fiscal Risks in the Middle East and North Africa, disponible sur <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2023/06/08/Managing-Fiscal-Risks-in-the-Middle-East-and-North-Africa-529220>
- Petrie, M. & Hemming, R. 2002. A Framework for Assessing Fiscal Vulnerability. In H.P, Brixi & A, Schick (Ed). Government at Risk: Contingent Liabilities and Fiscal Risk (pp.159- 180). Banque Mondiale et Oxford University Press. <http://hdl.handle.net/10986/15233>
- Kopits, G. 2014. Coping with Fiscal Risk: Analysis and Practice. OECD Journal on Budgeting, 14(1). <https://doi.org/10.1787/budget-14-5jxrgssdqnlnt>

⁹ Dette totale : ne prend compte que l'encours de la dette financière à court et à long terme (auprès de déficits, d'institutions financières, d'organismes publics, d'autres entreprises à participation de l'État, etc.); ne comprend pas les autres types de passifs (comptes créditeurs, dettes fiscales et autres dettes envers le gouvernement et d'autres partis, etc.)

¹⁰ Soutien de l'État : recapitalisation, subventions, transferts courants ou en capital, etc.